



## Querelles de voisinage

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Voilà je vous explique la situation dans laquelle je me trouve, mon conjoint et moi, depuis quelques semaines.

Nous vivons au dernier étage, d'un appartement de 2 étages. En dessous de nous, vit une femme d'une trentaine d'année, et au dernier étage une personne assez discrète.

Voilà pratiquement 3 ans que nous vivons dans cet appartement, au tout début la voisine que l'on nommera Laure, nous communique le fait que l'on marche un peu fort dans les escaliers de la partie commune. Nous avons agis et faisons attention, puis ensuite voilà d'autres « reproches » disant qu'elle entend notre climatiseur mobile (après 2 ans d'utilisation elle l'entend seulement) donc nous avons décidé de stopper et donc de vivre sous 40 degré. Plusieurs fois elle pouvait nous reprocher certaines choses. Nous avons toujours communiqué puisque c'est la base d'une relation.

Nous avons aussi communiqué aux propriétaires la situation, ils ont donc prit la décision d'installer des tapis, un dans la chambre et un dans le salon (à savoir que c'était sous notre accord bien évidemment, nous ne nous plaignons pas de nos propriétaires qui sont toujours présents pour nous).

Seulement voilà. Notre voisine nous a envoyé une lettre, indiquant que l'on faisait du bruit la nuit en marchant. Indiquant que cette lettre était envoyée au syndic, nos propriétaires et à son service juridique. Nous avons décidé de répondre en mentionnant toutes les solutions que nous avons trouvés.

En réalité, elle n'entend pas nos pas, mais le craquement du sol qui est un parquet d'un immeuble ancien. Nous marchons pratiquement sur la pointe des pieds, je vis une situation qui affecte ma santé, vivant angoissé, n'osant même plus marcher chez moi.

À savoir que nous entendons également des bruits de chez cette voisine, mais nous décidons de ne rien dire puisque chacun à le droit de vivre.

À savoir qu'à la suite de ce courrier, j'ai contacté ma voisine pour qu'on puisse discuter ensemble, et l'inviter chez moi afin qu'elle puisse nous indiquer où sont les bruits qu'elle entend, qu'elle puisse aussi se rendre compte qu'il s'agit du craquement du sol. Refus catégorique de sa part.

J'ai donc une question : qu'est-ce que je risque ? Puisqu'il s'agit d'une situation que nous ne pouvons pas gérer, est-ce que nous sommes punissables aux yeux de la loi et quelles sont les démarches que ma voisine peut entreprendre ?

Il s'agit plutôt d'une démarche pour être rassuré... Je suis vraiment désolé de la longueur mais j'ai besoin de savoir ce que je risque si cette voisine se plaint encore de bruits alors que je fais absolument tout pour éviter cela, au point de ne plus pouvoir vivre chez moi...

-----  
Par chance

vous adressez deux courriers en recommandé avec accusé de réception, l'un au syndic et l'autre à votre voisine (vous exposez ce que vous avez fait pour atténuer les bruits afin de ne pas déranger votre voisine, à sa demande, sans oublier de l'informer qu'elle aussi fait du bruit (liste des bruits constatés) qui vous dérange dans votre quotidien. Vous ajoutez que vous avez invité votre voisine à constater par elle-même que le bruit qu'elle entend, provient du plancher qui craque quand vous vous déplacez dans votre logement et que cette dernière a décliné votre invitation.